

CH-8700 KÜSNACHT-ZÜRICH
GOLDBACH-CENTER
SEESTRASSE 39
TELEFON +41 (0)43 222 38 00
TELEFAX +41 (0)43 222 38 01
ZUERICH@WENGER-PLATTNER.CH
WWW.WENGER-PLATTNER.CH

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. MARKUS METZ
DR. DIETER GRÄNICHNER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC S. NATER LL.M.
SUZANNE ECKERT
DOMINIQUE PORTMANN
DR. FELIX UHLMANN LL.M.
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS LL.M.
THOMAS REBSAMEN
DR. ASTRID BOOS-HERSBERGER LL.M.
MARTIN SOHMA
RETO ASCHENBERGER LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN LL.M.
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
DR. MARKUS SCHOTT LL.M.
JAMES KOCH
DR. CHRISTOPH MÜLLER LL.M.
DR. SIMONE BRAUCHBAR BIRKHÄUSER LL.M.
AYESHA CURMALLY
CLAUDIUS GELZER
MARIE-CHRISTINE MÜLLER-GERSTER
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT
DR. CHRISTOPH ZIMMERMANN LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
IRENE DERUNGS
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
CHRISTIAN RÖTHLIN
RODRIGO RODRIGUEZ
DR. PETER REETZ

ANDREAS MAESCHI
KONSULENT

* AUCH NOTARE IN BASEL

** INHABER ZÜRCHER NOTARPAESENT
ALS RECHTSANWALT NICHT ZUGELASSEN

BÜRO BASEL: CH-4010 BASEL
AESCHENVORSTADT 55
TELEFON +41 (0)61 279 70 00
TELEFAX +41 (0)61 279 70 01
BASEL@WENGER-PLATTNER.CH

BÜRO BERN: CH-3000 BERN 6
JUNGFRAUSTRASSE 1
TELEFON +41 (0)31 357 00 00
TELEFAX +41 (0)31 357 00 01
BERN@WENGER-PLATTNER.CH

Aux créanciers de SAirLines en
liquidation concordataire

Küsnacht, mars 2005 WuK/fee

SAirLines en liquidation concordataire; Circulaire n° 4

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de SAirLines depuis début décembre 2004, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004

Le 28 février 2005, les liquidateurs ont présenté leur 2^{ème} rapport d'activité pour l'année 2004 au juge du concordat du Tribunal de district de Zurich, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 24 mars 2005, dans les bureaux du co-liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Ch. Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité des liquidateurs

Le processus de vente d'Avireal AG a constitué l'activité essentielle des liquidateurs au cours des derniers mois. L'existence de plusieurs acheteurs potentiels a permis l'organisation d'enchères. Cette procédure a finalement abouti, en janvier 2005, à la conclusion d'un contrat de

vente avec la société Burgring Immobilien AG. Le prix de vente des actions, de la marque «Avireal» ainsi que des prêts de SAirGroup et de SAirLines s'élève à environ CHF 262 millions. L'exécution de la vente pourra intervenir lorsque les commissions des créanciers de SAirLines et de SAirGroup auront approuvé la transaction.

2. Activité de la commission des créanciers

En 2004, la commission des créanciers s'est réunie, au total, à cinq reprises. Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions des liquidateurs et pris les résolutions y relatives.

III. REALISATION DES ACTIFS

1. Généralités

Au cours de la période sous revue, les liquidateurs ont diligenté le recouvrement de créances en Suisse et à l'étranger. Les sommes reçues se montent à environ CHF 3 millions.

2. VENTE DE LA CHAÎNE SWISSOTEL; REGLEMENT DES AFFAIRES EN SUSPENS AVEC L'ACHETEUR, RAFFLES HOLDINGS LIMITED

La société S Air Relations AG (absorbée par fusion en juin 2001 par SAirLines) a vendu, au printemps 2001, la chaîne Swissôtel à Raffles Holdings Limited («Raffles»). L'essentiel du prix convenu dans le contrat de vente, d'un montant d'environ CHF 400 millions, avait été versé au vendeur dès avant le début du sursis concordataire (provisoire). Le contrat de vente stipulait que ce prix de vente serait modifié si certaines évolutions se réalisaient dans un sens ou dans un autre. Après le début du sursis concordataire, il s'est avéré nécessaire de régler les points laissés volontairement en suspens par les parties au moment de la conclusion du contrat, d'autres aspects manifestement non résolus de manière claire, ainsi que des problèmes nouveaux lors de l'exécution du contrat surgis dans le cadre de l'effondrement financier du groupe Swissair. Le 19 août 2002, SAirLines a pu conclure avec Raffles un accord de transaction général, avec le consentement des commissaires. Cet accord a été conclu sous réserve de l'approbation de la commission des créanciers.

Il a permis de régler les points de discussion suivants, restant en suspens entre les parties:

- Raffles prend en charge les risques liés à une procédure judiciaire complexe entre Swissôtel Management Inc. New York et Host Marriott, relative à l'annulation de contrats de gestion et dégage SAirLines de toute obligation éventuelle découlant de cette procédure.
- Un compte bloqué d'un montant de CHF 10 millions, ouvert dans le cadre de la procédure judiciaire mentionnée ci-dessus, est liquidé. Sur ce compte, SAirLines touche une somme de CHF 5,75 millions, majorée des intérêts courus.
- En relation avec le Casino de Montreux, SAirLines recevra de la part de Raffles d'autres versements d'un montant total de CHF 11 310 250, dès que diverses conditions seront remplies. La principale condition est la non-attribution par l'autorité compétente d'une autorisation d'ouvrir un casino (concession A) à un concurrent dans les environs de Lausanne jusqu'à fin février 2005. Cette condition est aujourd'hui remplie.
- Différentes créances résultant de la transaction sur Swissôtel, produites par Raffles dans le cadre de la procédure concordataire de SAirLines, sont déclarées réglées et retirées par Raffles. Les organes de liquidation sont libres dans leur décision de reconnaître ou d'écarter le solde des créances annoncées par Raffles.

La commission des créanciers a approuvé cet accord de transaction général, dans le cadre duquel SAirLines a d'ores et déjà touché une somme de CHF 5 788 238,02. Raffles a adapté son annonce de créances chez SAirLines dans le sens de cet accord. Les créances annoncées devront être vérifiées dans le cadre de la procédure de collocation. Les autres conditions de l'accord de transaction général ont été remplies fin février 2005. On peut donc présumer qu'en mars 2005 SAirLines recevra également le solde de CHF 11 310 250 résultant de l'accord de transaction général.

IV. APUREMENT DES PASSIFS

Les travaux de préparation de l'état de collocation ont d'ores et déjà atteint un stade avancé. D'importantes évaluations juridiques ont pu être réalisées. Ainsi a été notamment éclaircie la situation juridique en ce qui concerne l'effet de la fusion, en juin 2001, de SAirLines avec les sociétés S Air Logistics AG, S Air Relations AG et S Air Services AG. Conformément à l'art. 748 chif. 5 CO, applicable à l'époque, les actifs de S Air Logistics AG, S Air Relations AG et S Air Services AG servent d'abord à désintéresser les créanciers de ces sociétés. Un excédent éventuel revient ensuite à la masse disponible de SAirLines. Dans la mesure où des créances sur l'une des sociétés mentionnées ne sont pas couvertes, elles participent à la répartition de la masse disponible de SAirLines. L'état de collocation sera préparé en conséquence. L'apurement de l'état de collocation, suivi de son approbation par la commission des créanciers, est prévu d'ici la mi-2005. L'état de collocation devrait être mis à la disposition des créanciers, pour consultation, au deuxième semestre de 2005.

V. ÉTAT DES ACTIFS DE SAIRLINES AU 31 DECEMBRE 2004

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de SAirLines au 31 décembre 2004. Cet état montre l'état de la fortune de SAirLines en liquidation concordataire au 31 décembre 2004, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Répartition non encore déterminée du produit de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet, Gate Gourmet et Nuance: Il n'a pas été possible de procéder en 2004 à la répartition du produit de la vente du groupe Swissport, de Restorama AG, de RailGourmet, du groupe Gate Gourmet et du groupe Nuance. Toutefois, l'analyse de ces situations complexes a été en grande partie réalisée. Les conditions nécessaires devraient donc être réunies pour régler ces affaires en suspens durant l'année en cours.

Actifs non encore réalisés: Pour l'essentiel, il s'agit toujours de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, de participations détenues

par SAirLines et de titres. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ou d'éventuelles prétentions révocatoires ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Créanciers concordataires: Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2004 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

Provision pour une quote-part des frais de salaires du Close Down Team: Dans le cadre du sursis concordataire et de la liquidation concordataire, SAirGroup a supporté jusqu'à présent le coût de certaines prestations dont a également profité SAirLines. Au cours des prochains mois, une convention réglant la répartition de ce coût doit être conclue entre les sociétés concernées et soumise à l'approbation des commissions des créanciers respectives. La quote-part approximative de SAirLines sur ce coût fait l'objet d'une provision de CHF 1,5 million dans l'état de liquidation au 31 décembre 2004.

4. Créances concordataires

L'examen des créances dans le cadre de la procédure de collocation n'est pas encore achevé (voir chiff. IV ci-dessus). L'état de liquidation au 31 décembre 2004 précise par conséquent, pour chaque classe, quel est le montant des créances produites et reconnues ou contestées par SAirLines. Une seule modification est intervenue par rapport à la situation au 31 décembre 2003. Elle fait l'objet, ci-après, d'un bref commentaire.

Créances de 3^{ème} classe: Dans le cadre de l'élaboration de l'état de collocation, différentes créances annoncées ont pu être apurées. Le solde des créances produites s'élève finalement à CHF 66 249 346 668. Sur ce montant, la société a reconnu CHF 1 240 415 964.

5. Dividende concordataire estimatif

Avant règlement des créances produites dans le cadre de la procédure de collocation, il n'est pas encore possible de donner une estimation fiable du dividende concordataire pour les créances de 3^{ème} classe. La fourchette s'établira entre 0,8 % et 50,4 %.

V. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

La question de savoir si des actes révocables ont été accomplis chez SAirLines avant l'octroi du sursis concordataire est actuellement en cours d'étude. Le résultat de ces vérifications sera communiqué aux créanciers au moyen d'une circulaire, en avril 2005.

L'élaboration de l'état de collocation est prévue d'ici la mi-2005. Il sera ensuite soumis à l'approbation de la commission des créanciers. L'état de collocation devrait être mis à la disposition des créanciers, pour consultation, au deuxième semestre de 2005.

Une autre circulaire visant à informer les créanciers est prévue pour l'automne 2005.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

SAirLines en liquidation concordataire

Les liquidateurs

Karl Wüthrich

Dr Roger Giroud

Annexe: Etat de liquidation de SAirLines en liquidation concordataire au 31 décembre 2004

Hotline SAirLines en liquidation concordataire

Français: +41-43-222-38-40

Allemand: +41-43-222-38-30

Anglais: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2004

	30.12.2004	31.12.2003	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
Caisse	3	3	0
UBS SA CHF	222'616'558	222'550'919	65'639
UBS SA USD	1'631'010	1'010'663	620'347
UBS SA EUR	25'243	18'890	6'353
ZKB CHF	1'036'400	1'035'527	873
Total des liquidités	225'309'214	224'616'002	693'212
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	310'321	863'644	-553'323
Avance sur frais de justice	364'153	0	364'153
Répartition en suspens des comptes bloqués et du produit résultant de la vente de Swissport, Restorama, RailGroumet et Nuance	65'000'000	65'000'000	0
Créances sur des tiers	33'364'278	24'929'810	8'434'468
Participations, titres	309'903'358	309'039'359	863'999
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	p.m.	p.m.	
Total des positions de liquidation	408'942'110	399'832'813	9'109'297
TOTAL DES ACTIFS	634'251'324	624'448'815	9'802'509
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	955'338	654'615	300'723
Provision pour quote-part des frais de salaires du Close Down Team	1'500'000	1'000'000	500'000
Provision pour frais de liquidation	6'232'500	10'000'000	-3'767'500
Total des dettes de la masse	8'687'838	11'654'615	-2'966'777
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	625'563'486	612'794'200	12'769'286

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Annoncées	Contestées	Reconnues	Dividende concordataire	
		par SAirLines		minimal	maximal
Garanties par gage	0	0	0		
1ère classe	196'796	196'796	0	100.0%	
1ère classe employés Swissair	93'466'560	93'466'560	0	100.0%	
2ème classe	3'082	3'082	0	100.0%	
3ème classe	66'249'346'668	65'008'930'704	1'240'415'964	0.8%	50.4%
Total des créances concordataires	66'343'013'106	65'102'597'142	1'240'415'964		